



Commission consultative de suivi
de la charte relative aux antennes
relais de téléphonie mobile

17 décembre 2020

Ordre du jour :

1. Ouverture de séance

- Installation de la commission consultative et du comité technique opérationnel

2. Bilan 2020 de l'application de la charte

3. Point sur la 5G

- Stratégie de déploiement aux abords des sites sensibles
- Conditions d'utilisation du logiciel pour les antennes 5G
- Conférence citoyenne 5G et usages numériques à l'échelle de l'Eurométropole

4. Perspectives 2021

5. Tour de table

1. Ouverture de séance

Madame Jeanne BARSEGHIAN, Maire de Strasbourg

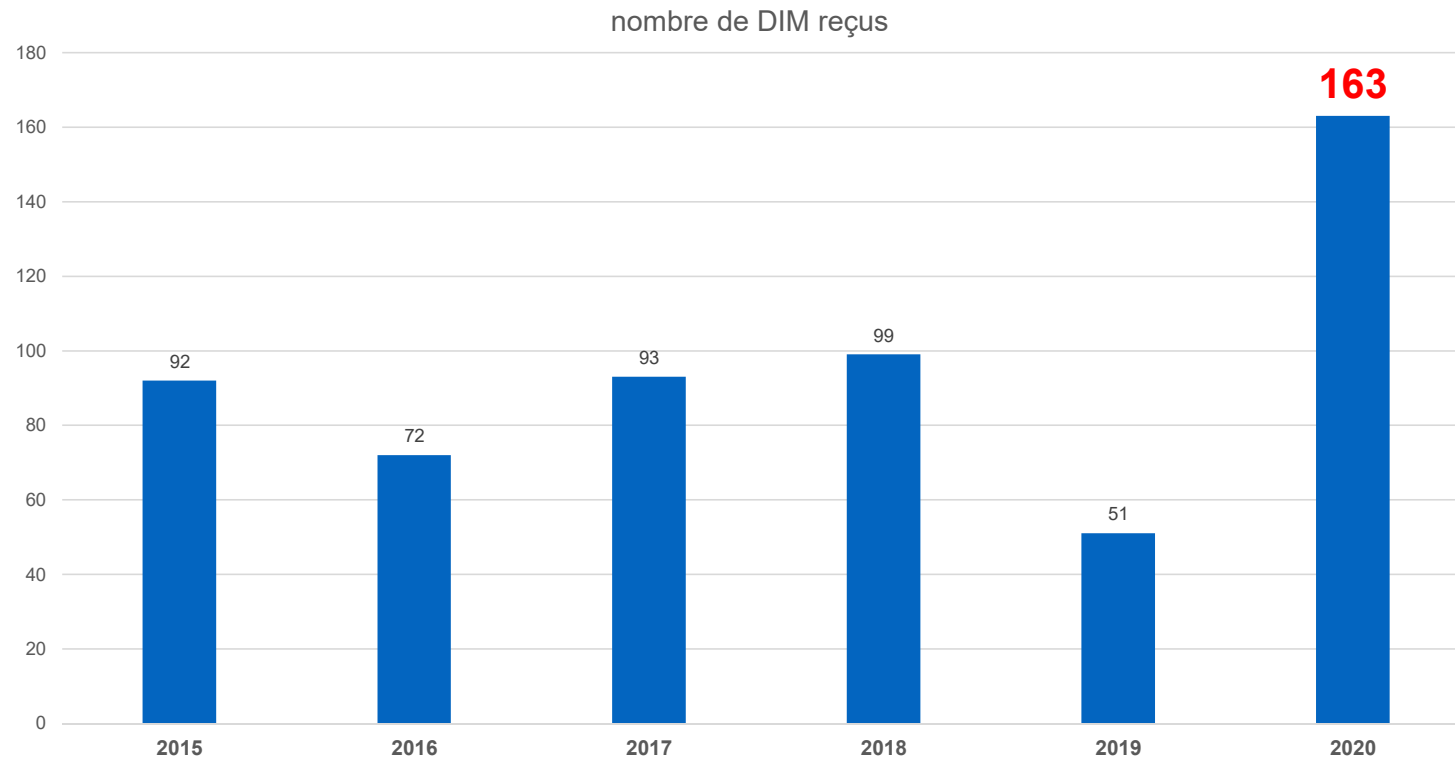
2. Bilan 2020 de l'application de la charte

Sophie MOUGENOT, service Gestion et prévention des risques environnementaux

2020 : un contexte particulier pour le suivi de la charte

- ✓ Une crise sanitaire ralentissant l'activité et impactant la bonne continuité des comités opérationnels de la charte (dernier CTO en 4 mars 2020)
- ✓ Difficulté d'utilisation du logiciel MithraREM pendant la première période de confinement
- ✓ Calendrier électoral allongé
- ✓ Déploiement de la 5G sur l'ensemble territoire national
- ✓ Organisation d'une conférence citoyenne sur la 5G et les usages numériques
- ✓ Un nombre important de dossiers projets transmis par les opérateurs : 163 DIM

Évolution du nombre de dossiers d'information Mairie présentés depuis 2015



Dossiers d'information Mairie réceptionnés en 2020

	Orange	SFR	Bouygues	Free mobile	Total
Nombre de DIM totaux	25	69	39	30	163
Nouvelles implantations / sites neufs	5	0	6	0	11
DIM 5G (3,5 GHz)	18	3 sites expérimentaux	0	0	21
Partage fréquence 4G/5G	0	19 DIM partage bande 2100 4G/5G	0	30 DIM partage bande 700 4G/5G	49
Passage en CTO du 4 mars 2020	2	13	5	0	20
CTO du 17 décembre 2020	15	6	20	0	41

Rappel des objectifs de la charte concernant le dispositif d'identification et de traitement des points dits atypiques

Les niveaux de champs électriques se mesurent en volts par mètre (V/m). Le décret du 3 mai 2002 fixe les valeurs limites d'exposition du public, en particulier pour la téléphonie mobile :

36 V/m (Téléphonie mobile bande 700 MHz)

39 V/m (Téléphonie mobile bande 800 MHz)

41 V/m (Téléphonie mobile bande 900 MHz)

58 V/m (Téléphonie mobile bande 1 800 MHz)

61 V/m (Téléphonie mobile bande 2 100 MHz)

61 V/m (Téléphonie mobile bande 2 600 MHz)

Définition d'un point atypique : les points atypiques sont définis par la loi n° 2015-136 du 9 février 2015 (loi Abeille) comme les lieux dans lesquels le niveau d'exposition aux champs électromagnétiques dépasse substantiellement celui généralement observé à l'échelle nationale.

L'ANFR a retenu à ce jour comme critère un **niveau global d'exposition de 6 V/m**.

Il s'agit des **locaux d'habitation, des lieux ouverts au public et accessibles au public se trouvant dans des établissements recevant du public**.

En cas d'apparition de points atypiques supérieurs à 6V/m en façades intérieures ou en intérieur de bâtiment, les services de la ville informent l'opérateur concerné qui réétudie et modifie son projet afin de **résorber la valeur émise en deçà des 6 V/m**.

La valeur de champ réelle in situ est vérifiée après installation de l'antenne par l'organisation de mesures réelles in situ à l'intérieur des bâtiments par intervention de l'ANFR.

Les dossiers dont les simulations ne génèrent pas de valeurs supérieures à 6V/m sont présentés en CTO.

MithraREM et les simulations 5G

Dernière CCSC du 15 janvier 2020 → évolution du logiciel pour intégrer la simulation des antennes 5G

Juin 2020 : mise à jour effectuée

Formation des utilisateurs : 2 jours + assistance du fournisseur par études de situations

→ **Logiciel opérationnel, mais données de terrain insuffisantes pour permettre de préciser les hypothèses d'utilisation et de caler le modèle**

- Campagne nationale de mesures de l'ANFR avant/après en accompagnement de la mise en service des sites 5G, **4800 contrôles prévus en 2021**, permettront de disposer de données objectives d'exposition.

→ **Les simulations MithraREM ainsi que le modèle du logiciel doivent intégrer le résultats de ces mesures.**

3. Point 5G :

- **Stratégie de déploiement aux abords des sites sensibles**
- **Conditions d'utilisation du logiciel pour les antennes 5G**
- **Conférence citoyenne 5G et usages numériques à l'échelle de l'Eurométropole**

Madame Caroline ZORN, Vice-présidente à la Métropole numérique et innovante, et conseillère municipale déléguée à la ville numérique

4. Perspectives 2021

Mme Jeanne BARSEGHIAN

5. Tour de table



MERCI